

220C5562
FR0011191766-FS1497

29 décembre 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

EOS IMAGING

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 28 décembre 2020, la société de droit de l'état du Delaware The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 23 décembre 2020, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société EOS IMAGING et détenir indirectement par l'intermédiaire de la société Goldman Sachs International qu'elle contrôle, 1 252 747 actions EOS IMAGING représentant autant de droits de vote, soit 4,71% du capital et des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions EOS IMAGING hors marché.

À cette occasion, la société Goldman Sachs International a franchi individuellement en baisse les mêmes seuils.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire de la société Goldman Sachs International qu'elle contrôle, 1 058 711 actions EOS IMAGING (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) au titre d'un contrat de « *right to recall* » portant sur autant d'actions EOS IMAGING et lui permettant de rappeler à tout moment les actions visées par le contrat.

¹ Sur la base d'un capital composé de 26 616 248 actions ordinaires représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.